

Un engagement de l'ARS pour les territoires non éligibles aux aides nationales

D'autres zones, dites « zones de vigilance », sont moins impactées par le manque de médecins généralistes, présentent un meilleur état de santé, et ne sont donc pas éligibles aux aides nationales et conventionnelles.

Elles bénéficient toutefois des dispositifs propres de l'Agence régionale de santé, pour la création de maisons de santé pluri-professionnelles, le développement des communautés professionnelles territoriales de santé, l'accès au guichet unique d'installation, la filière d'excellence, etc.

Ainsi, des moyens d'actions resteront mobilisables sur tout le territoire de la région, avec une gradation visant à disposer de davantage de leviers sur les territoires les plus fragiles, dans une optique de réduction des inégalités territoriales.